

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 16 novembre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **20-11-872 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 16 novembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

4.14 Centre d'action bénévole l'Actuel / Aide financière

et en y remplaçant le titre du point 18.6 par le suivant :

18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1801 / Modification aux règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665 / Secteur de taxation défini par le Règlement n° 1440

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

2.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2020 et séance extraordinaire du 9 novembre 2020

### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 9 novembre 2020

3.2 Période de questions

### **4. Affaires du Conseil**

4.5 Fondation du Collège de Valleyfield / Partenariat 2020-2025 / Autorisation de signature

4.7 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Aide financière

4.8 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

4.9 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021

4.10 Droits d'assujettissement et de retrait pour l'année 2021 / Compétence limitée du domaine de la culture / Patrouille de cadets de la Sûreté du Québec / MRC de Vaudreuil-Soulanges

4.12 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020

4.13 Demande au gouvernement / Projet de loi 67 / Amendement à l'article 93 / Zones inondables

4.14 Centre d'action bénévole l'Actuel / Aide financière

## **5. Greffe et affaires juridiques**

5.1 Calendrier de conservation / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature et de transmission

5.2 Destruction de documents inactifs des archives / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature

5.3 Octroi de contrat / Services professionnels et techniques / Élections municipales 2021 / Dossier n° 401-120-20-16

5.5 Acquisition / Partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857 / Rue Jean-Béliveau / Voie cyclable / Autorisation de signature

## **6. Finances et trésorerie**

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 octobre 2020

6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligations

## **7. Ressources humaines**

7.1 Mouvement de main-d'œuvre

7.2 Adoption / Politique de prévention des maladies infectieuses

7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier flexible

7.4 Lettre d'entente 2020-01 – Syndicat des pompiers du Québec section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

7.5 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature

7.6 Entente particulière à intervenir entre la Ville, le syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN (SMTTVD-CSN) et l'employée n° 771

7.7 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 28 octobre 2020

7.8 Service des travaux publics / Embauche / Journaliers réguliers saisonniers

7.9 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Parcs, espaces verts et événements

7.10 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

9.1 Modification de contrat / Microsoft Office / Ajout / Application TEAMS / Autorisation de signature

## **10. Sports et loisirs**

10.1 Prolongation de l'entente / Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Année 2020 / Autorisation de signature

10.2 Octroi de contrat / Système automatisé de diffusion en ligne / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature / Dossier n° 403-122-00025

## **11. Culture et vie communautaire**

11.1 Octroi de contrat / Licence d'accès à la base de données / Toutapprendre.com / Autorisation de signature / Dossier n° 401-120-20-19

11.2 Entente de développement culturel pour les années 2020-2023 / Ministère de la Culture et des Communications

- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-62 / Fourniture et installation d'éclairage d'ambiance / Maison Félix Leclerc et son jardin
  - 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Valois
  - 13.3 Ratification / Octroi de contrat / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite maîtresse / Boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau / Dossier n° 401-120-20-17
- 14. Eaux**
  - 14.1 Octroi de contrat / Rédaction d'un rapport / Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées / Dossier n° 401-120-20-18
  - 14.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-61 / Services de laboratoire pour l'analyse d'eau potable et d'eau usée
- 15. Génie**
  - 15.1 Travaux municipaux / Déplacement des services municipaux / 71, rue Galt
  - 15.2 Ordre de changement n° 1 / Demande de prix n° 401-110-20-40 / Services professionnels d'un agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal
- 16. Aménagement du territoire**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2021 à décembre 2022
  - 16.2 Prolongation d'autorisation / Affichage temporaire / Aménagement de terrasses temporaires / COVID-19
  - 16.3 Autorisation / Abris temporaires pour files d'attente / COVID-19
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus
  - 18.2 Adoption / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages communautaires / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires
  - 18.3 Adoption / Règlement n° 1792 / Gestion des matières résiduelles
  - 18.4 Adoption / Règlement n° 1709-13 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative aux cours de natation privés
  - 18.5 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-37 / Stationnement (RMH-330) / Interdiction d'arrêt / Rue Jacques-Plante
  - 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1801 / Modification aux règlements d'emprunt n°s 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665 / Secteur de taxation défini par le Règlement n° 1440
  - 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-14 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative à la location privée de glace à l'aréna
- 19. Direction générale**
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Citoyens**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**20-11-873 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 9 novembre 2020 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**20-11-874 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 9 novembre 2020**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 9 novembre 2020 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

**20-11-875 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**20-11-876 Fondation du Collège de Valleyfield / Partenariat 2020-2025 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'avec sa vision stratégique 2020-2025, la Fondation du Collège de Valleyfield souhaite appuyer l'institution et ses partenaires afin de renforcer son action éducative sur le territoire, d'inciter plus de jeunes à faire le saut vers les études supérieures en développant davantage ses programmes d'enseignement, notamment à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la détermination de la direction du Collège à ouvrir un centre d'études à Vaudreuil-Dorion ainsi qu'un centre de formation en soins infirmiers au futur Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que des étudiants provenant de la Ville bénéficient du programme de bourse de la Fondation;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer à cette fin, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat avec la Fondation du Collège de Valleyfield pour les années 2020 à 2025, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville s'engage à verser un montant de 15 000 \$ par année à la Fondation dans le cadre de ce partenariat.

« ADOPTÉE »

**20-11-877 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Aide financière**

CONSIDÉRANT les effets de la pandémie sur la situation financière du Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT qu'aucun programme gouvernemental ne prévoit une aide pour le paiement du loyer payable par un organisme de loisir lorsque le bâtiment est propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil le 2 novembre 2020 afin de l'aider à assumer une partie de son loyer pour les mois de mars à août 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 47 837,04 \$ soit versé au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil à titre d'aide financière.

« ADOPTÉE »

**20-11-878 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

Le maire Guy Pilon, les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**20-11-879 Union des municipalités du Québec / Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2021, et ce, au coût de 37 378,58 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**20-11-880 Droits d'assujettissement et de retrait pour l'année 2021 / Compétence limitée du domaine de la culture / Patrouille de cadets de la Sûreté du Québec / MRC de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT la résolution 19-12-1031 par laquelle la Ville exerçait son droit de retrait à l'égard de la compétence facultative de la culture, actuellement exercée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la compétence en matière de culture de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par le Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) est une compétence facultative et que la Ville est libre d'y adhérer;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de la culture et de la vie communautaire lors d'une réunion tenue du 23 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la quote-part 2021 de la Ville afin d'adhérer à la compétence de la culture de la MRC s'élève à 85 220 \$;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la Ville ne souhaite pas être assujettie à la compétence de la MRC en lien avec les activités de patrouille de cadets de la Sûreté du Québec sur son territoire;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville exerce son droit d'être assujettie, par le biais du CACVS, à la compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière de culture pour l'année 2021;

QUE la Ville exerce son droit de retrait à l'égard des activités de patrouille des cadets de la Sûreté du Québec.

« ADOPTÉE »

**20-11-881 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020**

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la Ville doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le plan d'action 2020 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi ci-haut mentionnée et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE M<sup>me</sup> Caroline Houle, adjointe à la direction générale et à la mairie, soit désignée coordonnatrice du dossier de la mise en application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi.

« ADOPTÉE »

**20-11-882 Demande au gouvernement / Projet de loi 67 / Amendement à l'article 93 / Zones inondables**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a entrepris de moderniser le cadre de gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT qu'une partie importante du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion est bordée par la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT également qu'une partie significative de son territoire a été affectée à l'occasion de la détermination de la Zone d'intervention spéciale à la suite des inondations de 2017 et 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 67 inclut un volet portant sur les inondations et qu'il est actuellement à l'étude à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT que lors des consultations particulières tenues par la commission parlementaire, le monde municipal a unanimement souligné l'importance que le projet de loi permette la mise en place d'une approche complète de gestion par le risque n'ayant pas comme seul objectif la limitation du nombre de personnes et de biens en zone inondable (article 93);

CONSIDÉRANT notamment les représentations faites par MM. Denis Martin et Guy Pilon, respectivement maire des villes de Deux-Montagnes et Vaudreuil-Dorion, au nom de la Communauté métropolitaine de Montréal devant la commission de l'aménagement du territoire à l'occasion des consultations particulières portant sur projet de loi 67 le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que la commission parlementaire a déjà débuté l'étude article par article du projet de loi 67;

CONSIDÉRANT qu'une analyse préliminaire démontre que sur le territoire métropolitain, la valeur foncière des propriétés situées en zone inondable dépasse le 2 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que le territoire de notre municipalité situé en zone inondable est déjà majoritairement bâti, qu'une bonne partie des personnes et des biens demeureront en zone inondable et que l'enjeu principal est la diminution de leur vulnérabilité et la gestion des droits acquis;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration d'un futur règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable et que ce processus est en cours;

CONSIDÉRANT qu'un comité consultatif, dont fait partie l'UMQ, la FQM, la ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal, a été mis sur pied afin d'accompagner le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables aura des impacts importants pour notre Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite que l'article 93 du projet de loi 67 soit modifié en remplaçant « pour limiter le nombre de personnes et de biens en zone inondable » par « diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable », afin de s'assurer d'une juste prise en compte des réalités propres aux différentes réalités des territoires situés en zone inondable;

QUE demande soit faite que le gouvernement du Québec consulte la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, en amont du dépôt d'un projet de règlement, afin de communiquer les enjeux en zone inondable les concernant et de contribuer à la réalisation d'une analyse d'impact réglementaire en vue de faciliter l'acceptation et l'application du futur règlement.

« ADOPTÉE »

#### **20-11-883 Centre d'action bénévole l'Actuel / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'initiative du syndicat des cols blancs, du syndicat des cols bleus, du syndicat des pompiers et de l'Association des cadres de la Ville qui s'unissent, à l'approche de la période des Fêtes, pour faire un don totalisant 4 000 \$ au Centre d'action bénévole L'Actuel;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à cette initiative et à y apporter sa participation de façon à porter le montant total remis à l'organisme à 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à donner suite aux besoins grandissants de l'organisme en cette période;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme 1000 \$ soit versée au Centre d'action bénévole l'Actuel à titre d'aide financière;

QUE les entreprises de la région soient invitées à organiser des collectes au bénéfice de cet organisme.

« ADOPTÉE »

#### **20-11-884 Calendrier de conservation / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature et de transmission**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette Loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette Loi;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M<sup>me</sup> Melissa Johnson, chef de section – Gestion documentaire, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de BAnQ.

« ADOPTÉE »

**20-11-885 Destruction de documents inactifs des archives / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le projet de numérisation des rôles d'évaluation foncière et de valeur locative, dont la liste apparaît dans un document préparé par M<sup>me</sup> Melissa Johnson et daté du 28 octobre 2020, a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

CONSIDÉRANT que ce projet de numérisation a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) en matière de numérisation de substitution, notamment quant à la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M<sup>me</sup> Melissa Johnson soit autorisée à demander à BAnQ, pour et au nom de la Ville, l'autorisation d'éliminer les documents inactifs sources énumérés à sa liste du 28 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-886 Octroi de contrat / Services professionnels et techniques / Élections municipales 2021 / Dossier n° 401-120-20-16**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retenir les services d'une firme spécialisée pour assister le président d'élection à l'occasion de l'élection municipale prévue le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule firme offre maintenant les services de gestion des listes électorales, de la commission de révision et des tables d'accueil informatisées;

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement de gestion contractuelle n° 1764;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à la firme Innovision + inc., 1963, rue Frank-Carrel, bureau 200, Québec (Québec) G1N 2E6, un contrat pour les services précités pour un montant estimé à 38 380 \$, taxes applicables non comprises, et ce, conformément à son offre de services datée du 2 octobre 2020;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires apparaissant à l'offre de services.

« ADOPTÉE »

**20-11-887 Acquisition / Partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857 / Rue Jean-Béliveau / Voie cyclable / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-775 autorisant l'acquisition d'une partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857, d'une superficie approximative totale de 429 mètres carrés, le tout pour un montant approximatif de 87 183 \$ représentant une valeur de 203,22 \$/mètre carré;

CONSIDÉRANT que suite à l'exécution des travaux à l'automne 2019, la superficie exacte a été établie à 437,6 mètres carrés, telle que montrée au plan cadastral de David Simoneau, arpenteur-géomètre, daté du 17 décembre 2019, minute 12274, dossier S6920-1;

CONSIDÉRANT que les créanciers hypothécaires du propriétaire exigent des indemnités totalisant la somme de 10 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie des lots 5 909 410, 5 909 411, 5 933 304 et 6 052 857, d'une superficie totale de 437,6 mètres carrés pour la somme de 88 930 \$ et que le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE la Ville assume les frais de 10 000 \$ payable aux créanciers hypothécaires du propriétaire.

« ADOPTÉE »

**20-11-888 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 30 octobre 2020**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 30 octobre 2020 totalisant un montant de 4 181 195,90 \$.

**20-11-889 Émission d'obligations / Résolution de concordance, de courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligations**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 674 000 \$ qui sera réalisé le 3 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n <sup>os</sup>	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n <sup>os</sup>	Pour un montant de \$
1254	874 800 \$	1541	44 800 \$
1329	1 966 200 \$	1581	28 900 \$
1290	82 800 \$	1478	635 800 \$
1328	172 200 \$	1605	1 839 900 \$
1361	311 600 \$	1665	703 900 \$
1361-01	26 000 \$	1752	296 200 \$
1370	353 700 \$	1770	1 201 500 \$
1370-01	104 400 \$	1730	31 300 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1752, 1770 et 1730, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion avait le 3 novembre 2020, un emprunt au montant de 7 145 000 \$, sur un emprunt original de 30 225 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1254, 1329, 1290, 1328, 1361-01, 1370-01, 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665;

CONSIDÉRANT que, en date du 3 novembre 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 3 décembre 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1254, 1329, 1290, 1328, 1361-01, 1370-01, 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 décembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 juin et le 3 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1752, 1770 et 1730 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 3 décembre 2020, le terme originel des règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1254, 1329, 1290, 1328, 1361-01, 1370-01, 1541, 1581, 1478, 1605 et 1665, soit prolongé de 30 jours.

« ADOPTÉE »

**20-11-890 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 6 novembre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-891 Adoption / Politique de prévention des maladies infectieuses**

CONSIDÉRANT l'importance que la Politique de santé et sécurité au travail adoptée par la Ville accorde à la prévention;

CONSIDÉRANT que l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales », recommande la rédaction et l'adoption d'une politique de prévention des maladies infectieuses dans le contexte de la pandémie actuelle;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la Politique de prévention des maladies infectieuses accompagnant la recommandation du Service des ressources humaines en date du 20 octobre 2020;

« ADOPTÉE »

**20-11-892 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier flexible**

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-584;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Marcel Bélanger, chef de division – Entretien des infrastructures datée du 4 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Mathieu Courval dans son poste de journalier flexible;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Courval.

« ADOPTÉE »

**20-11-893 Lettre d'entente 2020-01 – Syndicat des pompiers du Québec section locale Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général, le directeur du Service de sécurité incendie et la conseillère principale en ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre le Syndicat des pompiers du Québec section locale Vaudreuil-Dorion et la Ville dans le cadre de l'abolition de la garde externe.

« ADOPTÉE »

**20-11-894 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Jean-Claude Bolduc, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-11-895 Entente particulière à intervenir entre la Ville, le syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN (SMTTVD-CSN) et l'employée n° 771**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le directeur général, le directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service des loisirs et de la culture et la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente particulière à intervenir entre la Ville, le SMTTVD-CSN et l'employée n° 771 concernant la libération de postes à des fins d'affichage.

« ADOPTÉE »

**20-11-896 Comité de santé et sécurité du travail / Cols blancs / Réunion du 28 octobre 2020**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 28 octobre 2020 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**20-11-897 Service des travaux publics / Embauche / Journaliers réguliers saisonniers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 3 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de MM. Patrick Martel, André Mongrain, Keven Demontigny et Sébastien St-Jean aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, respectivement à compter du 17 novembre 2020, 17 novembre 2020, 15 mars 2021 et 15 mars 2021 au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE MM Martel, Montgrain, Demontigny et St-Jean auront une période d'essai de 1 040 heures et devront obtenir leur permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois à compter de leur date d'entrée en fonction, cette condition devant être remplie préalablement à leur confirmation dans leur poste à la suite de leur période d'essai;

QUE l'adhésion de MM. Martel, Montgrain, Demontigny et St-Jean au régime d'assurance collective s'effectue à compter de leur embauche à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Martel, Montgrain, Demontigny et St-Jean.

« ADOPTÉE »

**20-11-898 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier – Parcs, espaces verts et événements**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 3 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de journalier – Parcs, espaces verts et événements au sein du Service des travaux publics soit attribué à M. Serge Asselin, journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 17 novembre 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Asselin, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Serge Asselin.

« ADOPTÉE »

**20-11-899 Service des travaux publics / Attribution de poste / Journalier-opérateur-concierge**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 3 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de journalier-opérateur-concierge au sein du Service des travaux publics soit attribué à M. Joshua Lapierre L'Heureux, journalier régulier saisonnier, et ce, à compter du 17 novembre 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Lapierre L'Heureux, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Joshua Lapierre L'Heureux.

« ADOPTÉE »

**20-11-900 Modification de contrat / Microsoft Office / Ajout / Application TEAMS / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1102 autorisant un contrat avec Informatique Pro Contact inc., dans le cadre de l'entente-cadre n° EC-021001 avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la fourniture de services infonuagiques de la suite Microsoft Office 365 Business, et ce, pour une durée de 3 ans, lequel a pris effet le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Microsoft a permis l'utilisation à l'essai sans frais pour une durée de 12 mois de l'application TEAMS;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est prévalu de cette possibilité à partir du mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT que le droit d'utilisation de cette application expirera le 28 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le contrat en cours afin d'adhérer à la suite Microsoft Office Business Standard pour pouvoir continuer à utiliser cette application;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de prévoir dix licences permettant la captation des réunions tenues à l'aide de cette application;

CONSIDÉRANT que le fournisseur retenu par le CSPQ a changé son nom pour ITI inc., son numéro d'entreprise demeurant le même;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales RLRQ, c. c-7.01, les responsabilités du CSPQ en lien avec le présent contrat sont maintenant assumées par Infrastructures technologiques Québec (ITQ);

CONSIDÉRANT l'offre présentée par ITI, le 2 novembre 2020, pour la modification des services infonuagiques précités afin de permettre aux employés et élus de la Ville de pouvoir continuer à utiliser TEAMS;

CONSIDÉRANT que cette modification porte de 89 769,60 \$ à 106 956,90 \$, taxes applicables non comprises, la dépense maximale associée à ce contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée, pour le reste de sa durée, l'offre de modification du contrat n° 400-133 présentée par ITI inc., 1000, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 111, Québec (Québec), G2E 5G5 pour les services infonuagiques « Microsoft Office 365 Business Standard » et « Office Entreprise E3 »;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction du prix unitaire inscrit à l'entente-cadre n° EC-021001 du fournisseur;

QUE la Ville s'engage à payer à ITQ, à titre de frais de gestion, 2 % du montant facturé avant taxes;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**20-11-901 Prolongation de l'entente / Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Année 2020 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre le Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion et la Ville pour la gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion est venue à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette entente a été prolongée par la résolution 19-05-392 datée du 6 mai 2019, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible de conclure en temps utile une nouvelle entente à long terme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente entre la Ville et le Club Optimiste terminée le 31 décembre 2019 soit prolongée, aux mêmes termes et conditions, pour une année supplémentaire avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-11-902 Octroi de contrat / Système automatisé de diffusion en ligne / Aréna de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature / Dossier n° 403-122-00025**

CONSIDÉRANT que les parties et entraînements sportifs doivent se dérouler sans la présence de spectateurs, conformément aux décrets, arrêtés ministériels et directives des autorités gouvernementales;

CONSIDÉRANT la demande formulée par les organismes sportifs de glace qu'une alternative soit offerte aux spectateurs souhaitant regarder les athlètes pendant les parties, entraînements et compétitions;

CONSIDÉRANT que le service offert par LiveBarn inc. permet d'utiliser un système de diffusion de programmes sportifs entièrement automatisé pour transmettre des émissions vidéo et audio en direct ou sur demande à des appareils connectés à Internet;

CONSIDÉRANT que cette plateforme permet aux familles des athlètes de suivre les événements en toute sécurité;

CONSIDÉRANT que ce service n'implique aucuns frais pour la Ville, tous les frais d'installation et d'entretien étant absorbés par le fournisseur;

CONSIDÉRANT qu'une ristourne de 20 % sur les nouveaux abonnements liés à l'aréna municipal est remise sur une base trimestrielle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec LiveBarn inc., et ce, pour un durée de cinq ans débutant à la date d'installation du service, ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-11-903 Octroi de contrat / Licence d'accès à la base de données / Toutapprendre.com / Autorisation de signature / Dossier n° 401-120-20-19**

CONSIDÉRANT l'importance pour la bibliothèque d'inclure, dans son offre de services aux usagers, l'accès à différentes bases de données;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Learnorama SAS;

CONSIDÉRANT que le forfait « Pack étendu » avec trois connexions simultanées donne accès à de nombreux cours en ligne;

CONSIDÉRANT qu'en adhérant à un contrat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et 31 décembre 2021, 85 % de chaque annuité du tarif d'abonnement est payable par la Ville et 15 % par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Learnorama SAS pour le forfait « Pack étendu », d'une durée de trois ans, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE soit autorisée, à cette fin, une dépense de 1 032 euros par année.

« ADOPTÉE »

**20-11-904 Entente de développement culturel pour les années 2020-2023 /  
Ministère de la Culture et des Communications**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de son plan d'action en 2012;

CONSIDÉRANT l'échéance de l'entente de développement culturel 2017-2020 en décembre 2020;

CONSIDÉRANT les discussions entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville pour établir une nouvelle entente de développement culturel triennale pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à investir une somme de 265 000 \$ afin d'assurer la parité financière pour la réalisation de cette nouvelle entente pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé, pour et au nom de la Ville, à signer les documents relatifs à l'entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications ainsi que ses bonifications s'il y a lieu.

« ADOPTÉE »

**20-11-905 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-62 / Fourniture et installation d'éclairage d'ambiance / Maison Félix Leclerc et son jardin**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'éclairage d'ambiance à la Maison Félix Leclerc et dans son jardin;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les deux soumissions reçues sont conformes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Oasis Systèmes d'arrosage automatique et éclairage, 1325, chemin de Saint-Jean, La Prairie (Québec), J5R 2L8, pour la fourniture et l'installation d'éclairage d'ambiance à la Maison Félix Leclerc et dans son jardin, et ce pour un montant de 31 905,56 \$ incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**20-11-906 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Valois**

CONSIDÉRANT la demande d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Valois à l'intersection de la rue De Tonnancour;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 21 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Valois, dans les deux directions, à l'intersection de la rue De Tonnancour;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**20-11-907 Ratification / Octroi de contrat / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite maîtresse / Boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau / Dossier n° 401-120-20-17**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien/réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé à Construction J.P. Roy inc. pour effectuer des travaux de réparation d'urgence les 13, 14 et 15 octobre 2020 sur la conduite maîtresse d'eau potable sur boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection la rue Boileau;

CONSIDÉRANT que les taux unitaires de plusieurs fournisseurs ont été comparés et la disponibilité de ces derniers a été vérifiée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés la dite dépense et le contrat octroyé à Construction J.P. Roy inc., 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec), J6N 0M7, pour la réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur la conduite maîtresse d'eau potable sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes à l'intersection de la rue Boileau, et ce, pour un montant de 40 696,80 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**20-11-908 Octroi de contrat / Rédaction d'un rapport / Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées / Dossier n° 401-120-20-18**

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire de procéder à la rédaction du rapport Description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (DOMAEU);

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels d'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Les Services exp inc. (EXP);

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme EXP et son excellente connaissance de nos installations acquise par les professionnels au cours des dernières années;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé un contrat à la firme EXP située au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour la rédaction du rapport DOMAEU, et ce, pour un montant de 26 500 \$, excluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**20-11-909 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-61 / Services de laboratoire pour l'analyse d'eau potable et d'eau usée**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour des services de laboratoire pour l'analyse d'eau potable et d'eau usée, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 13 novembre 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-61;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée Eurofins Environex, 2325, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec), J4N 1N7, pour des services de laboratoire pour l'analyse d'eau potable et d'eau usée, et ce pour un montant de 60 129,63 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-61;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2021, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

**20-11-910 Travaux municipaux / Déplacement des services municipaux / 71, rue Galt**

CONSIDÉRANT que les services municipaux du 71, rue Galt sont raccordés aux conduites principales de l'avenue Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que le réseau d'égout combiné de cette section de l'avenue Vaudreuil doit être récuré de façon périodique par le Service des travaux publics afin d'éviter les refoulements;

CONSIDÉRANT que cette section de l'avenue Vaudreuil est susceptible d'être inondée en période d'inondations;

CONSIDÉRANT que des interventions sont alors requises par le Service des travaux publics afin d'éviter un apport en eau important dans le réseau d'égout combiné;

CONSIDÉRANT que le déplacement des services municipaux du 71, rue Galt permet de condamner la conduite d'égout de cette section de l'avenue Vaudreuil, diminue les interventions à réaliser en période d'inondations et supprime les récurages préventifs;

CONSIDÉRANT que les conduites de cette section de l'avenue Vaudreuil n'auraient plus à être remplacées lors des travaux majeurs prévus de réhabilitation des infrastructures du Vieux-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrétés les travaux de déplacement des services municipaux du 71, rue Galt;

QUE soit autorisée une dépense ne dépassant pas 21 175 \$, taxes applicables non comprises, pour effectuer lesdits travaux;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement.

« ADOPTÉE »

**20-11-911 Ordre de changement n° 1 / Demande de prix n° 401-110-20-40 / Services professionnels d'un agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal – demande de prix n° 401-110-20-40 » totalisant un montant de 9 806 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**20-11-912 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats /  
Sièges impairs / Janvier 2021 à décembre 2022**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges impairs prendra fin le 31 décembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient reconduits les mandats de MM. Marc Côté au siège n° 1, Guy Sauvé au siège n° 3 et Philippe Roy au siège n° 5 pour une période de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

« ADOPTÉE »

**20-11-913 Prolongation d'autorisation / Affichage temporaire / Aménagement de  
terrasses temporaires / COVID-19**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19, la résolution 20-05-413 a été adoptée pour autoriser, jusqu'au 15 octobre 2020, l'affichage temporaire d'un maximum de trois enseignes (affiches, banderoles ou plumes), à raison d'une superficie maximale de trois mètres carrés chacune, et ce, uniquement sur le terrain de certains commerces;

CONSIDÉRANT que pour la même raison, la résolution 20-05-414 a été adoptée pour autoriser, jusqu'au 15 octobre 2020, l'aménagement de terrasses extérieures temporaires dans les aires de stationnement ou sur le domaine public;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de reporter jusqu'à nouvel ordre la date limite de ces autorisations;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit reportée, jusqu'à nouvel ordre, la date de fin des autorisations données à l'égard de ces enseignes et terrasses temporaires, et ce, rétroactivement au 15 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-11-914 Autorisation / Abris temporaires pour files d'attente / COVID-19**

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle qu'entraîne la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la demande de commerçants d'être autorisés à installer des abris temporaires pour la gestion des files d'attentes ainsi que pour le confort et la santé de leur clientèle durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que ces abris sont non conformes à la réglementation;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient autorisés, pendant la période hivernale, les abris temporaires installés pour la gestion des files d'attentes extérieures, et ce, conditionnellement à ce qu'ils soient sécuritaires notamment quant à la charge de neige et au chauffage.

« ADOPTÉE »

## **20-11-915 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 octobre 2020 le premier projet de règlement le n° 1275-290 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 5 novembre 2020 à 16 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-290 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Régir l'aménagement d'entrée charretière sur un lot transversal pour les habitations uni, bi ou trifamiliales;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les services des administrations locales (83) et les centres récréatifs (9697) dans la zone P3-1002;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- Permettre dans la zone P1-416 l'intégralité de la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Permettre dans la zone H1-669 la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Modifier les dispositions relatives aux marges de recul, à la densité et aux dispositions particulières à l'intérieur de la zone P3-1002;
- Abroger la grille des usages et normes de la zone H3-1003;
- Modifier les limites de la zone P3-1002 à même la zone H3-1003 et une partie des zones H1-451 et H5-1007, de telle sorte que la zone H3-1003 est complètement supprimée »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

**« ADOPTÉE »**

## **20-11-916 Adoption / Règlement n° 1743-01 / Usages conditionnels / Exonération des frais d'étude pour les usages communautaires / Autorisation des usages du groupe Communautaire des classes d'usages Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2) / Zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation / Autorisation des usages accessoires aux usages communautaires**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° 1743-01 a été adopté à une séance tenue le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 22 octobre à 16 h 30;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté avec changements à la séance du 2 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1743-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :

- Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- Permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques ».

« ADOPTÉE »

### **20-11-917 Adoption / Règlement n° 1792 / Gestion des matières résiduelles**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1792 a été déposé à une séance tenue le 2 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1792 intitulé :

« Règlement sur la gestion des matières résiduelles ».

« ADOPTÉE »

### **20-11-918 Adoption / Règlement n° 1709-13 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative aux cours de natation privés**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-13 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 9 novembre 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter la tarification relative aux cours de natation privés ».

« ADOPTÉE »

### **20-11-919 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1694-37 / Stationnement (RMH-330) / Interdiction d'arrêt / Rue Jacques-Plante**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1694-37 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction d'arrêt sur la rue Jacques-Plante et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-11-920 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1801 / Modification aux règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665 / Secteur de taxation défini par le Règlement n° 1440**

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1801 modifiant les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1269, 1278, 1447, 1498, 1536, 1546, 1608 et 1665, afin de remplacer le secteur de taxation défini par le règlement n° 1440 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-11-921 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-14 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Disposition relative à la location privée de glace à l'aréna**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1709-14 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter la tarification relative à la location privée de glace à l'aréna et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-11-922 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**20-11-923 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**20-11-924 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20h 38 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier